

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------|-------------|
|  | Notice pour le Contrôle Opérationnel | IST-06 | |
| | GESTION DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES | Rév. 05 | Page |
| | | Date 28/07/2022 | 1/1 |

1. Objectif et champ d'application

Cette notice vise à fournir un guide au personnel de l'entreprise et aux parties intéressées externes, pour signaler, notamment de manière confidentielle et anonyme, tout non-respect des principes de la norme SA 8000, de la Politique Intégrée et du Code de Conduite, mais aussi proposer des suggestions concernant l'amélioration du système de Responsabilité Sociétale.

2. Modalités opérationnelles

2.1 Signalements internes et externes

Toutes les parties intéressées qui détectent une non-conformité relative aux exigences de la norme SA 8000 (telles que des situations d'abus, de discrimination ou de harcèlement, des situations critiques liées à la santé et à la sécurité du travail), ou souhaitent suggérer des idées d'amélioration, relatives à la gestion du personnel et à l'amélioration du climat d'entreprise, peuvent :

- Signaler verbalement la non-conformité/suggestion directement à l'un des membres du Groupe de Protection Sociale (GTS).
- Documenter le signalement à l'aide du formulaire « Formulaire de signalement », en l'insérant de manière anonyme ou en le signant dans la « Boîte bleue des signalements du Groupe de Protection Sociale » présente dans l'entreprise.
- Envoyer un e-mail à reclami@eurostampaggi.it ou utiliser le système de communication anonyme mis en place sur le site Internet de l'entreprise (<http://www.eurostampaggi.it/segnalazioni.html>)

Le Groupe de Protection Sociale contrôle périodiquement (tous les 15 jours environ) le contenu de la boîte ainsi que les communications reçues par e-mail. Tous les signalements seront analysés et le résultat de l'enquête et les actions décidées seront communiqués. Les modalités de réponse seront différentes notamment en fonction du mode de communication reçu et de la demande d'anonymat. En principe, cela peut avoir lieu par courrier électronique personnel ou adressé à toutes les parties intéressées, ou par une communication sur le tableau d'affichage de l'entreprise (uniquement si la réponse présente un intérêt commun et que l'anonymat n'a pas été expressément demandé) ou par une communication sur le site Internet de l'entreprise.

2.2 Plaintes

Si les parties intéressées estiment que l'entreprise n'a pas répondu de manière adéquate ou suffisante au signalement envoyé (voir paragraphe précédent), elles peuvent adresser une réclamation directement à :

Organisme de Certification

IQNet Ltd
 Bollwerk 31, CH-3011 Bern, Switzerland
 Phone : +41 31 310 24 42
 Fax : +41 31 310 24 49
 E-mail : ignetltd@ignet.ch

Organisme d'Accréditation international

SAAS - Social Accountability Accreditation Services
 9 East 37th Street, 10th Floor,
 New York, NY 10016,
 United States of America
 Phone : +1 (212) 391 2106,
 mail : saas@saasaccreditation.org